



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF du 1^{er} juin 2018

Présents :

Président : Christian Palierne
Jacques Barraud ; Sophie Bodin ; Anne Boileau Demaret ; Jean-Luc Guillot ; Françoise Lopicque ; Patrick Lustremant ; Jacques Ray ; Marion Vayre ; Kevin Vanlioglu ; Miguel Vicens.

Excusés : Patrick Cannet ; Michel Martin.

Assistent :

Bernard Bousigue, Directeur technique national
Odile Perrier, Directrice générale des services
Thomas Chevalier, Directeur général des services adjoint

Invités : Georges Gauthier ; Hadrien Raulet (pour le point 1)

□ □ □

Point 1 – Création d'un comité national TT4 tables chargé d'encadrer cette pratique innovante

La pratique est connue sous le nom « Ultimate ping ». Le terme « 4 tables » est employé mais n'est pas définitif.

Il s'agit de répondre à une demande et un engouement pour cette nouvelle pratique et d'attirer un nouveau public.

Une réflexion doit être menée afin de choisir un nom pour cette discipline, d'élaborer les règles du jeu (proches ou non des règles actuelles du tennis de table), de créer une licence spécifique, d'élaborer un calendrier sportif...

Afin de continuer les travaux, il y a lieu de créer un comité provisoire avant de pouvoir l'intégrer dans le règlement intérieur fédéral.

Une fois cette pratique encadrée, une demande d'extension de la délégation auprès du Ministère de tutelle pourra être effectuée afin d'attribuer un titre de champion de France.

Décision :

Le Bureau exécutif, à l'unanimité, décide de créer un comité provisoire dont la présidence sera assurée par Anne Boileau Demaret.

Point 2 – Informations du Président

Christian Palierne fait un commentaire rapide des résultats sportifs des championnats du Monde en Suède puis un compte-rendu des congrès de l'ETTU et de l'ITTF qui se sont déroulés pendant la compétition. Il demande ensuite à Miguel Vicens de faire les comptes-rendus des assemblées générales de l'Union Méditerranéenne (UMTT) et de la Francophonie Pongiste Internationale (FPI).

Christian Palierne relate les différentes réunions et compétitions auxquelles il a assisté depuis la dernière réunion de bureau exécutif.

Le Président informe les membres du bureau de la démission de Virginie Poupin du Conseil fédéral, en date du 16 avril, et fait lecture de sa lettre de démission.

Enfin, le Président a rencontré, avec le DTN, Madame Stéphanie Hocde-Labau, la nouvelle évaluatrice en charge du tennis de table pour le ministère des Sports.

Point 3 – Informations du DTN

Aucune information de la convention pluriannuelle d'objectifs n'a été reçue à ce jour.

Une nouvelle organisation du Sport se met en place.

Un poste de cadre technique est au mouvement suite au départ en retraite de Jean-Luc Cherrier. Cinq candidats se sont manifestés. Bernard Bousigue a communiqué un classement des différents candidats au Ministère.

Les sélections aux CEJ ont été validées pour les cadets et les cadettes et sont communiquées aux membres du Bureau exécutif. Pour les catégories juniors, les sélections seront communiquées le 4 juin.

Point 4 – Informations du secrétariat général

SPID V2 :

Trois sociétés d'informatique ont été reçues au siège pour la réalisation de SPID. Odile Perrier donne les détails sur les montants et prestations de chacune des offres.

Siège fédéral :

- Le contrôle d'accès du siège a été changé. Les membres du Conseil fédéral ayant un badge d'ouverture de la porte d'entrée doivent se mettre en rapport avec Marie-Paule Montagut pour en changer.
- La mise en conformité de l'ascenseur doit être envisagée.

Ressources humaines :

Une rupture conventionnelle avec Morgane Le Gall est en cours de finalisation.

La réorganisation des services fédéraux se poursuit et est en attente des retours des fiches projets adressés aux responsables pour sa finalisation.

Règlements :

Une information sur les modifications du règlement intérieur à l'étude est donnée aux membres du Bureau exécutif. Elles portent principalement sur la possibilité de réunion en visioconférence et de vote électronique.

RGPD :

Une information sera adressée très rapidement aux licenciés pour confirmer le respect de la réglementation. Des recommandations seront communiquées aux utilisateurs de SPID, ainsi qu'aux ligues et comités départementaux par rapport à leur affichage sur Internet.

Ligue de la Réunion :

Françoise Lopicque donne des informations sur l'évolution de la situation avec la ligue de La Réunion, suite à la réunion ce jour en visioconférence de la commission interne transitoire avec plusieurs dirigeants locaux, pour mettre en place la gestion jusqu'à l'AG électorale.

Invitation par la Fédération Française de Tennis :

Françoise Lopicque et Jacques Ray se sont rendus à une invitation de secrétaires généraux et trésoriers généraux par la Fédération de tennis pour une rencontre d'échanges sur des problématiques communes, lors du tournoi de Roland Garros. D'autres fédérations étaient présentes.

Point 5 – Calendrier politique 2018-2019

Le calendrier politique de la saison 2018-2019 est établi comme suit :

- Bureaux exécutifs les vendredi 28 septembre 2018, vendredi 26 octobre 2018, vendredi 14 décembre 2018, vendredi 8 mars 2019, vendredi 3 mai 2019 ;
- Conseils fédéraux les vendredi 16 et samedi 17 novembre 2018, vendredi 11 et samedi 12 janvier 2019, vendredi 5 et samedi 6 avril 2019 ;
- Assemblée générale les samedi 18 et dimanche 19 mai 2019.

Décision :

Le Bureau exécutif adopte à l'unanimité le calendrier politique 2018-2019

Point 6 – Membres suppléants de l'instance nationale de discipline

La nomination de Francis Czyzyk et Jean-Michel Desmeules comme membres suppléants de l'instance nationale de discipline sera proposée aux membres du Conseil fédéral par vote électronique.

Point 7 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

La nomination de Georges Gauthier comme Président de la commission d'appel d'offres sera proposée aux membres du Conseil fédéral par vote électronique.

Il est demandé à Georges Gauthier de proposer une liste de cinq membres pour le prochain Conseil fédéral.

Point 8 – Fonctionnement du Fond fédéral d'investissement

Kevin Vanlioglu donne des précisions sur les modalités de versement par les instances déconcentrées ainsi que sur les étapes pour mettre en place fond d'investissement fédéral.

Le fond d'investissement fédéral sera utilisé pour le financement de spid V2, des projets locaux répondant à une logique de développement territorial du tennis de table.

Un appel de fond auprès des instances déconcentrées sera lancé mi-juin.

Jacques Ray présente la situation financière et les difficultés de trésorerie auxquelles la FFTT doit encore faire face malgré l'amélioration par rapport à l'année dernière.

Point 9 – Encadrement du pôle France de Nancy

L'objectif est de développer la qualité du pôle France de Nancy par l'intégration de compétences supplémentaires au sein de l'équipe d'encadrement. Par rapport à cet objectif, le choix s'est porté sur Nicolas Greiner, entraîneur de Pritika Pavade qui intègre le pôle. Un mi-temps en CDD d'une année lui sera proposé.

L'équilibre financier sera réalisé par une baisse de la convention avec la ligue Grand Est (passage à 40% de Benjamin Genin) et par le passage de Ludovic Rémy en contrat de préparation olympique.

Décision :

Le Bureau exécutif valide à l'unanimité la mise en place de ce CDD.

Point 10 – Projet de réorganisation du Haut niveau féminin

Deux chefs de projet ont été nommés : Rozenn Yquel et Isabelle Thibaud.

Un regroupement des joueuses et leurs entraîneurs est prévu les 7 et 8 juin avec comme objectifs de :

- faire un constat partagé et d'élaborer un projet de 2019 à 2024 ;
- définir un groupe seniors dames compétitif ;
- réaliser un dossier de communication pour les partenaires ;
- filtrer et cibler les moyens le plus efficacement possible.

Décision :

Le Bureau exécutif n'émet aucune opposition à cette réorganisation.

Point 11 – Validation du plan de formation 2018-2019

Trois axes majeurs ont été définis : Ping santé, les scolaires et le club 2024.

Les cinq objectifs stratégiques ont été conservés :

- augmenter les compétences des différents cadres ;
- dynamiser les formations en utilisant les compétences d'intervenants extérieurs ;
- continuer à faire évoluer les formations et leurs contenus ;
- favoriser la connaissance et l'utilisation d'outils et notamment de PerfTT2.0 ;
- renforcer la gouvernance de l'IFEF en consolidant son potentiel.

Le plan de formation sera soumis au vote des membres du Conseil fédéral par vote électronique.

Point 12 – Projet de diffusion des rencontres du championnat Pro sur Beln sport

Beln sport, diffuseur des deux dernières éditions des championnats de France seniors, se dit intéressé pour continuer à diffuser du tennis de table avec notamment la Coupe du Monde à Disney, les championnats d'Europe à Nantes mais aussi un magazine mensuel de 52 min consacré au championnat de Pro A.

La production de ces magazines resterait cependant à la charge de la FFTT. Un plan de financement doit être élaboré ainsi qu'une campagne marketing pour trouver des partenaires.

Point 13 – Point sur un an d'externalisation de la boutique fédérale

La société Wack a pris en charge la vente du textile de l'équipe de France et quelques autres produits (tee-shirts, mugs,...) pour un total, sur huit mois, de 37 000 € TTC.

La FFTT a conservé les ventes de produits pédagogiques, les services aux membres, goodies... pour un montant de 9 420 €.

Les stands fédéraux ont vendu pour un montant de 2 207 € sur les trois championnats de France.

Un bilan détaillé sera fait fin juin par la société Wack.

La mise à disposition du personnel de la fédération devra être prise en compte dans le bilan global.

Point 14 – Modifications des règlements sportifs

Championnat PACA-Corse :

Demande d'intégration des équipes corses dans le championnat régional PACA pour la saison 2018-2019 et de répartir les deux montées en nationale 3 de la ligue Corse de la façon suivante :

- 1 à la ligue PACA (en plus des deux montées dont elle bénéficie déjà)
- 1 laissée à la discrétion de la CSF.

Décision :

Le Bureau exécutif, selon le principe de rupture d'équité par rapport au nombre de montées rapportées au nombre d'équipes sur le territoire, repousse, à l'unanimité, la proposition des ligues PACA et Corse pour la première phase du championnat par équipes ainsi que pour la seconde phase de la saison 2018-2019.

Critérium fédéral :

Chapitre 2 – Déroulement de l'échelon fédéral

Décision :

Le Bureau exécutif approuve les modifications du chapitre 2 du critérium fédéral à l'unanimité.

Chapitre 3 – Echelons régional et départemental

Article III.110 – Forfaits

b) Pour un 1^{er} forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division.

Pour les autres 1^{er} forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2^e forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

Cette disposition ne s'applique pas à la nationale 1.

Décision :

Le Bureau exécutif approuve la modification de l'article III.110 par 10 voix pour et 1 abstention.

Championnat de France par équipes :

Titre II – Article II.125

Attribution des titres et journée de barrages à l'issue du déroulement des poules, une "journée des titres" et ou de barrages peuvent être organisées ; ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase précédente dans cette équipe et qualifiés pour cette équipe.

Décision :

Le Bureau exécutif approuve la modification de l'article II.125 à l'unanimité.

Chapitre 3 – Championnat national, dispositions communes

Article II.315 – Attribution des titres

En première phase : à l'issue du déroulement des poules, il n'y a pas d'attribution du titre de champion de la division.

En deuxième phase : à l'issue du déroulement des poules, une "journée des titres" est organisée ; le vainqueur est champion de la division. La commission sportive fédérale détermine les équipes qualifiées pour disputer la "journée des titres". Ne peuvent disputer les titres que des joueurs **ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase précédente dans cette équipe et qualifiés pour cette équipe.**

Décision :

Le Bureau exécutif approuve la modification de l'article II.125 à l'unanimité.

Cahier des charges du championnat Pro :

Suite aux évolutions du championnat Pro, la commission sportive fédérale propose des modifications du cahier des charges.

Décision :

Le Bureau exécutif approuve ces modifications à l'unanimité.

Barrages du championnat de Pro dames :

Après consultation des clubs féminins du championnat Pro, deux formules de barrages sont proposées.

Décision :

Le Bureau exécutif se prononce pour la proposition 1, par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Circulaire d'information du championnat de France par équipes :

Cette circulaire rappelle aux clubs participant au championnat national par équipes, les procédures administratives à respecter.

Outre quelques modifications, la commission sportive fédérale souhaite imposer l'utilisation de la feuille de rencontre Girpe.

Décision :

Le Bureau exécutif valide la circulaire d'information du championnat de France par équipes par :

- 8 voix, sans imposer l'utilisation de Girpe ;

- 3 voix, en imposant l'utilisation de Gripe.

Point 15 – Réflexion sur l'évolution du critérium fédéral

Faute de temps, le point 15 est reporté à une prochaine réunion du Bureau exécutif.

Point 16 – Informations générales

Point sans objet.

Fin du Bureau exécutif : 22h00

Françoise Lapicque
Secrétaire générale

Christian Palierne
Président